

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Comptes annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2018**

**Association
Crèche La Ribambelle
14 rue du centre
86440 MIGNE AUXANCES**

Aux adhérents de l'association Crèche La Ribambelle,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Crèche La Ribambelle relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

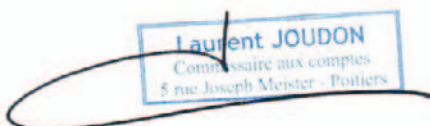
Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment au niveau de l'évaluation du montant comptabilisé, au titre de l'engagement de fin de carrière, au passif du bilan et mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.


Laurent JOUDON
Commissaire aux comptes
5 rue Joseph Meister - Poitiers

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration n'étant pas établi à la date du présent rapport, nous ne pouvons formuler d'observations sur la sincérité et la concordance des informations qu'il devrait contenir.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Laurent JOUDON
Commissaire aux comptes
5 rue Joseph Meister - Poitiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le présent rapport comprenant 4 pages a été établi à Poitiers, le 12 mars 2019

Pour la société AUDIT EXPERT
Laurent JOUDON
Commissaire aux comptes


Laurent JOUDON

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	4 877	4 160	716	815	-99	-12.13
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	5 681	4 531	1 150	1 083	67	6.15
	Autres immobilisations corporelles	13 644	10 089	3 555	3 606	-50	-1.39
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total I		24 202	18 781	5 422	5 504	-83	-1.50
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	195		195	524	-329	-62.73
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	5 928		5 928	4 701	1 227	26.11
	Autres créances	29 791		29 791	47 234	-17 443	-36.93
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	176 304		176 304	160 532	15 772	9.82
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	212 219		212 219	212 991	-773	-0.36
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		236 421	18 781	217 640	218 495	-855	-0.39

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	46 678	46 678		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	105 687	68 053	37 635	55.30
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-2 478	37 635	-40 113	-106.58
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	4 216	4 297	-81	-1.88
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	154 103	156 662	-2 559	-1.63
	Comptes de liaison				
	Total II				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	20 782	18 780	2 002	10.66
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	20 782	18 780	2 002	10.66
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers	135	135		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 795	7 898	-2 103	-26.63
	Dettes fiscales et sociales	36 641	35 021	1 620	4.63
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	184		184	
Comptes de Régularisation	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	42 756	43 054	-298	-0.69
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	217 640	218 495	-855	-0.39

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

42 756 43 054

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services		51 856	56 870		-5 014	-8.82
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	211	111	236	048	-24 936	-10.56
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	3	185	6	232	-3 047	-48.89
Collectes						
Cotisations						
Autres produits		977	1 007		-30	-2.97
Total I		267 129	300 156		-33 027	-11.00
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements		2 059	2 930		-871	-29.71
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	31	694	30	642	1 052	3.43
Impôts, taxes et versements assimilés	3	967	4	036	-69	-1.71
Salaires et traitements	167	456	166	117	1 339	0.81
Charges sociales	61	640	59	296	2 344	3.95
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		2 162	2 122		41	1.91
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions		2 002			2 002	
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)		496	248		248	99.91
Total II		271 476	265 390		6 086	2.29
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		-4 347	34 766		-39 113	-112.50
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations	653	642	11	1.76
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	653	642	11	1.76
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	653	642	11	1.76
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-3 694	35 408	-39 102	-110.43
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 943	2 227	-284	-12.75
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	1 943	2 227	-284	-12.75
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	727		727	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	727		727	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 216	2 227	-1 011	-45.40
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	269 725	303 024	-33 300	-10.99
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	272 203	265 390	6 813	2.57
Solde intermédiaire	-2 478	37 635	-40 113	-106.58
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	-2 478	37 635	-40 113	-106.58

Laurent JOUDON
Commissaire aux comptes
5 rue Joseph Meister - Poitiers

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant



- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

Laurent JOUDON
Commissaire aux comptes
5 rue Joseph Meister - Poitiers

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	4 638		239
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 631		549
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 366		1 292
Emballages récupérables et divers	7 655		
TOTAL	18 652		1 841
TOTAL GENERAL	23 289		2 080

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			4 877	4 877
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		499	5 681	5 681
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		668	5 990	5 990
Emballages récupérables et divers			7 655	7 655
TOTAL		1 167	19 326	19 326
TOTAL GENERAL		1 167	24 202	24 202

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 823	338		4 160
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 548	482	499	4 531
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 603	652	668	3 587
Emballages récupérables et divers	5 812	691		6 502
TOTAL	13 963	1 825	1 167	14 620
TOTAL GENERAL	17 785	2 162	1 167	18 781

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	338				
Instal.techniques matériel outillage indus.	482				
Matériel de bureau informatique mobilier	652				
Emballages récupérables et divers	691				
TOTAL	1 825				
TOTAL GENERAL	2 162				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Laurent JOUDON
Commissaire aux comptes
5 rue Joseph Meister - Poitiers

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	18 780	2 002			20 782
TOTAL	18 780	2 002			20 782
TOTAL GENERAL	18 780	2 002			20 782
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 002			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	5 928	5 928	
Débiteurs divers	29 791	29 791	
TOTAL	35 719	35 719	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	135	135		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 795	5 795		
Personnel et comptes rattachés	18 498	18 498		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 143	18 143		
Autres dettes	184	184		
TOTAL	42 756	42 756		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	30			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	30			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Laurent JOUDON
Commissaire aux comptes
5 rue Joseph Meister - Poitiers

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	29 791
Total	29 791

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 795
Dettes fiscales et sociales	25 899
Total	31 694

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision pour charges est comptabilisé au passif de l'association et actualisée à chaque exercice. Cette provision est de 20 782 € à fin 2018 et a progressé de 2 002 € par rapport à la situation d'engagement fin 2017.

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les
conventions réglementées**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018**

**Association
Crèche La Ribambelle**

14 rue du centre
86440 MIGNE AUXANCES

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Poitiers, le 12 mars 2019

Pour la société AUDIT EXPERT
Laurent JOUDON
Commissaire aux Comptes

